

COMITÉ DE RÉDACTION

UN GROUPE DE TRAVAIL RÉUNI CHAQUE ANNÉE



Le Coût des Fournitures est réalisé chaque année par un groupe de travail structuré à plusieurs niveaux.

L'Assemblée générale est composée de représentants de la Viticulture : IFV, Chambres d'agriculture, Groupements, Syndicats, etc. et de tous les membres du Conseil paritaire et de la Commission technique. Elle se réunit chaque fois que nécessaire, sur proposition du Conseil paritaire.

Le Conseil paritaire veille, chaque année, à la réalisation de la brochure, et donne les directives nécessaires pour les éditions suivantes. Il assure la coordination avec le Comité de rédaction et règle avec lui les problèmes courants.

La Commission technique est organisée autour des créateurs du Coût des Fournitures, elle coopte les spécialistes dont la collaboration lui paraît utile, comme elle décide des collaborations qui ne s'imposent plus. Elle se réunit en session plénière une fois par an au cours de laquelle elle étudie les dossiers qui lui sont présentés. Les décisions qui sont prises demeurent sans appel pour l'année en cours. La répartition des travaux à entreprendre est faite par la Commission.

Le Comité de rédaction recueille les résultats des groupes de travail en relation avec les responsables de chapitre et réalise la maquette de l'édition annuelle. Les enquêtes sont réalisées sur des périmètres choisis afin de définir des fournitures disponibles dans le territoire prospecté. Les équipes réunissent les documents permettant d'établir la liste des produits présents sur le territoire d'enquête et les éléments des prix qui seront proposés à la commission technique. Cette dernière établit, quand cela est possible, un classement technique pour chaque produit et un prix affiché, moyenne ou tendance des prix relevés. Il est évident que ce prix ne peut être utilisé en valeur absolue. Sa valeur est relative et sert d'indication.

D'une manière générale, les recherches de prix sollicitent trois directions : les utilisateurs (viticulteurs au travers de leurs factures) ; les organismes coopératifs agricoles fournisseurs et le commerce, négociants, petites et grandes firmes.

Tous les produits et matériels cités font l'objet de marques déposées.

En aucun cas, le guide ne pourra être tenu pour responsable de toute omission ou toute erreur dans l'indication de telle spécialité commerciale. Par exemple, il ne pourra être responsable de l'accident ou de la mauvaise mise en œuvre des produits phytosanitaires, résultant d'erreurs typographiques ou autres qui auraient pu figurer dans le document.

Vous trouverez sur ce site, une page intitulée [MISES A JOUR/ERRATUM](#), dans laquelle des informations/corrections complémentaires sont apportées en cours d'année.

COMITÉ DE RÉDACTION

UN GROUPE DE TRAVAIL RÉUNI CHAQUE ANNÉE

COMMISSION TECHNIQUE 2020



CHAMBRES D'AGRICULTURE

- **Christophe AUVERGNE**, Chambre d'Agriculture de l'Hérault, Montpellier
- **Silvère DEVEZE**, Chambre d'Agriculture du Vaucluse, Orange
- **Thierry GRIMAL**, Chambre d'Agriculture de l'Aude, Carcassonne
- **Marc GUISET**, Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales, Perpignan
- **Mathieu OUDOT**, Chambre d'Agriculture de Saône et Loire, Macon
- **Véronique RAFFESTIN-TORT**, Chambre d'Agriculture de Gironde, Blanquefort
- **Régine RIBERA**, Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales, Perpignan
- **Dimitrios SKOUTELAS**, Chambre d'Agriculture de l'Aube, Troyes
- **Julien THIERY**, Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales, Perpignan



COMITE INTERPROFESSIONNEL DU VIN DE CHAMPAGNE

- **Bruno DURON**, CIVC, EPERNAY



INSTITUT FRANÇAIS DE LA VIGNE ET DU VIN

- **Denis CABOULET**, IFV, Narbonne
- **Régis CAILLEAU**, IFV, Le Grau du Roi
- **Jean-Yves CAHUREL**, IFV, Villefranche sur Saône
- **ÉricCHANTELOT**, IFV, Nîmes
- **Frédéric CHARRIER**, IFV, Nantes
- **Laure CAYLA**, IFV, Vidauban
- **Sébastien CODIS**, IFV, Montpellier
- **Jean-Michel DESSEIGNE**, IFV, Nîmes
- **Christophe GAVIGLIO**, IFV, Lisle sur Tarn
- **Magali GRINBAUM**, IFV, Orange
- **Élian SALANCON**, IFV, Nîmes
- **Gilles SENTENAC**, IFV, Beaune
- **Christophe SERENO**, IFV, Le Grau du Roi
- **Emmanuel VINSONNEAU**, IFV, Bordeaux



DGAL/SDQPV

- **Jacques GROSMAN**, DGAL/SDQPV, Lyon